

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail- Justice- Solidarité



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: NZ/02/14/0003

Vu l'Arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance;

Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Le Diplôme de **Licence** (Premier Cycle LMD)

est décerné à **Aboubacar Naby SYLLA**, Matricule: 108020045

Né(e) en 1983 à Dubréka (Guinée), de Naby et de Bountou SYLLA. Nationalité: Guinéenne

Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de : Licence Droit

Spécialité: **Bloc Civil** avec la Mention **Assez-Bien**

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de

Licencié en **Droit**.

Le Chef Service Scolarité

Sory SOW



Conakry, le 22 mai 2014

Le Directeur Général

Pr Mamadou Saliou DIALLO